

Egalite professionnelle hommes-femmes

L'index égalité professionnelle a été instauré par la Loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Sa déclinaison dans la fonction publique hospitalière est fixée par 2 Décrets (n°2024-948 et 2024-949 du 21 octobre 2024).

Cet index permet de mesurer les écarts de rémunération et de promotion à travers 5 indicateurs sous la forme d'une note sur 100. Les établissements dont la note est inférieure à 75 points sont tenus de fixer et de publier leurs objectifs de progression de chacun de ces indicateurs.

Voici les résultats des indicateurs concernés pour le groupement hospitalier aube marne :

Période de référence : année 2023

Index	Libellé indicateur	Taux ou nombre	Points	Indicateur renseigné
<i>Indicateur 1</i>	Ecart de rémunération fonctionnaires	7,5	31	1
<i>Indicateur 2</i>	Ecart de rémunération contractuels	3,0	30	1
<i>Indicateur 3</i>	Ecart de promotion de corps	0,0	0	0
<i>Indicateur 4</i>	Ecart de promotion de grade	7,1	5	1
<i>Note finale</i>			66	
<i>Note finale après proratisation</i>			78	

Merci d'adresser toute correspondance au
 Siège social : GHAM - Site hospitalier de Romilly sur Seine – rue Paul Vaillant Couturier – BP 159 - 10105 Romilly sur Seine Cedex
 T : 03.25.21.96.00 / F : 03.25.21.96.25

SITE DE ROMILLY SUR SEINE

Rue Paul Vaillant Couturier
 10100 Romilly sur Seine
 03.25.21.96.00

SITE DE SÉZANNE

16 rue des Récollets
 51120 Sézanne
 03.26.81.79.79

SITE DE NOGENT SUR SEINE

5 place Aristide Briand
 10400 Nogent sur Seine
 03.25.39.87.08